

(1)

(N° 191.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1866.

Crédits supplémentaires au Département des Finances jusqu'à
concurrence de fr. 96,278 76 c⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VANDERDONCKT.

MESSIEURS,

Toutes les sections ont examiné le projet de loi et l'ont approuvé sans observation.

La section centrale l'a également admis à l'unanimité, et a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

T. VANDERDONCKT.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 164.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. DE NAEYER, VANDERDONCKT, DE RONGÉ, DE MOOR, LESOINNE et THIENPONT.